

sage de l'accalmie qui suivra la tempête, Nous en avons la ferme espérance, c'est du fond de l'âme que Nous vous accordons Notre Bénédiction Apostolique, à Vous, Vénérables Frères, ainsi qu'à votre clergé et au peuple français tout entier.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le jour de l'Epiphanie, 6 janvier 1907, de Notre Pontificat le quatrième.

PIUS PP. X.

L'INCIDENT DE L'ÉCOLE DE RAWDON



le curé Landry, de Rawdon, au diocèse de Joliette, s'occupe depuis au-delà de deux ans de la fondation d'une Ecole de langue anglaise dans sa localité, et l'on sait que les Irlandais catholiques sont nombreux à Rawdon et dans les environs.

Le mouvement, ayant à sa tête des hommes de zèle, a été poussé avec vigueur. On s'est mis en mesure, avec l'approbation de Mgr Archambault, évêque de Joliette, de recueillir des fonds spéciaux. On a fait circuler une requête pour demander un octroi au gouvernement provincial. Cette requête, des citoyens de marque, des prêtres importants de la région et aussi des ministres protestants l'ont signée ; Mgr de Joliette l'a recommandée « à la bienveillance et à l'esprit de progrès » des membres du gouvernement de Québec.

Il était connu de tous que M. le curé Landry était le promoteur de l'entreprise, d'ailleurs bénie par son évêque, et que l'un de nos congrégations enseignantes, soit les Viateurs, soit les Frères du Sacré-Cœur, serait chargée de la direction de la future école. Par conséquent, ce serait une école catholique. Sa spécialité consisterait en ce qu'on y donnerait une attention particulièrement soignée, et même un peu exclusive, à l'anglais.